

RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2019

Convocation : 5 novembre 2019

Affichage : 15 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le cinq novembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRYSTEK Betty, HAMON Martine.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : LEPOITTEVIN Béatrice

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 25 septembre 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- Solution Énergie – 39 La Cour : Pose de panneaux photovoltaïques.
- Les Petits Composteurs – La Fosse De Mont : Installation d'une aire de compostage partagée de 42 m².
- CHESNEL Eric – 27 Les Corbières : Édification d'une clôture.
- QUEUNIET Gilbert – 58 A Gravelle de Haut : Construction d'une véranda.

Certificats d'Urbanisme :

- Étude Chantereyne – Hauteville : Division de parcelle pour deux maisons.
- Étude Chantereyne – Les Martins : Construction d'une maison.

Au sujet de l'urbanisme, Monsieur le Maire fait un état sur l'avancement de l'élaboration des documents d'urbanisme en cours. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été mis en sommeil depuis la création de la Communauté d'Agglomération. L'étude ne pourra reprendre qu'après la validation du Schéma de Cohérence Territoriale, qui est attendue avant les élections municipales. De même, le plan urbain de déplacement et le plan local d'habitat doivent être finalisés avant la reprise de l'étude, car ils conditionnent le PLUI.

Au sujet du SCOT, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les directives sur le nombre des constructions autorisées lèsent les communes de l'ex-CCDD par rapport à d'autres territoires. Il sera demandé au cabinet en charge de l'étude de revoir ces chiffres.

BÂTIMENTS : ÉGLISE

Lors d'une opération de maintenance début septembre, l'entreprise « Biard Roy » a alerté sur des travaux à prévoir :

- Mise en sécurité de la cloche dans son balancement (devis à hauteur de 1608 € TTC),
- Remplacement du cadran actuel par un cadran en tôle émaillée (devis à hauteur de 2526 € TTC).

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à commander ces travaux. La Fondation Langlois a accepté de subventionner ces travaux à hauteur de 3500 €.

BÂTIMENTS : CONSTRUCTION DE LA SALLE

Monsieur le Maire fait un état sur l'avancement des travaux de la salle : celle-ci est hors d'eau et hors d'air, les plâtres et les peintures sont en cours. Concernant le planning, deux semaines de retard supplémentaires sont à déplorer, ce qui donne une livraison vers mi-janvier.

En parallèle, plusieurs avenants devraient être signés, pour un montant de 14136,32 € TTC, ce qui correspond à 2,27 % du montant des travaux. Le taux est jugé bas par l'architecte.

Le conseil municipal souhaite rediscuter de l'application des pénalités de retard. Monsieur le Maire précise que celles-ci pourront être déclenchées à partir de fin décembre, sachant qu'il n'y a pas besoin d'un minimum pour que celles-ci soient exigées. Le montant de ces pénalités est de 200 € par jour calendaire et par entreprise responsable.

ACTP : DEVIS 2020

La commune décide de continuer à travailler avec l'entreprise A.C.T.P. pour l'entretien du terrain de football. Le montant pour 2020 est de 2969,41 € HT, et sera inclus dans la demande de participation faite aux communes ayant signé la convention de participation aux frais de fonctionnement des stades utilisés par le SCUDD.

PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE

Le Conseil Municipal décide de créer un poste en contrat à durée déterminée portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020, pour une quotité horaire de 22h / 35h par semaine et comprenant les fonctions suivantes :

- Agent de restauration scolaire, et remplacements éventuels dans le service « Entretien / vie scolaire ».

PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer, à compter du 13 janvier 2020 un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (8h/35h). Il s'agit d'un poste d'agent polyvalent au service « Entretien / Vie scolaire ».

PERSONNEL : AVANCE DE FONDS POUR L'APPAREILLAGE D'UN AGENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un agent communal a besoin d'un appareil auditif, notamment dans le cadre de son poste de travail. Ce dispositif est partiellement pris en charge par le F.I.P.H.P. (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à avancer les frais à hauteur de 1000 Euros et à se faire rembourser par le F.I.P.H.P.

BIBLIOTHÈQUE : MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la bibliothèque municipale, qui a ouvert ses portes en avril 2018, fonctionne à l'aide de bénévoles membres du Club Tollevastais de l'Amitié.

Cette association organise son Assemblée Générale le jeudi 14 novembre et le bureau ne se représente pas dans sa totalité. Des tensions au sein de l'association mettent en péril le fonctionnement de la bibliothèque. C'est pourquoi, afin de ne plus être dépendant de cette association, Monsieur le Maire propose de dénoncer la convention afin que les bénévoles actuels continuent à œuvrer pour le fonctionnement de la bibliothèque, mais en collaboration directe avec les services de la mairie.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour que le fonctionnement soit modifié en ce sens.

Afin d'éviter de créer une régie supplémentaire, l'assemblée décide de rendre l'adhésion gratuite pour tout le monde, alors qu'elle était actuellement de 5 € pour les adultes et gratuite pour les enfants.

CONVENTION-CADRE RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL POUR LE 1^{ER} DEGRÉ

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention proposée par « Manche Numérique », afin de pouvoir recourir aux services de leur centrale d'achats en matière d'environnement numérique de travail pour le premier degré.

SUBVENTION POUR LA CLASSE DE NEIGE

Philippe ROINÉ rappelle à l'assemblée que les classes de CE2, CM1 et CM2 partiront en classe de neige du 2 au 8 février 2020 dans la station de Termignon, en Savoie.

Il présente à l'assemblée le budget prévisionnel de ce voyage scolaire. Celui-ci prévoit des participations de la « Tollevastaise », de « Tollevast Se Bouge pour l'Ecole » et de la « Coopérative Scolaire ». Le coût par famille s'élève à 250 € par enfant.

Comme indiqué lors de l'élaboration du budget, la commune s'était engagée à verser 50 € par enfant. Le nombre d'enfants participant à ce voyage étant de 44, l'assemblée décide, à l'unanimité, de verser 2200 € à la « Coopérative Scolaire ».

FINANCES : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT

Lors du week-end du 2-3 novembre 2019, un mitigeur a été cassé à la salle polyvalente. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la réparation à 73,58 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ouvertures des commerces le dimanche en 2020 : La décision des dimanches à proposer n'étant pas encore prise, une dernière réunion de conseil sera organisée avant la fin de l'année pour statuer sur ce dossier.
- Sécurisation de la RN 13 : Une réunion publique est organisée à la salle polyvalente le mercredi 18 décembre à 18h afin de discuter de la mise en sécurité de la RN 13 et du désenclavement de Tollevast.
- Routes départementales : Une réunion s'est tenue le jeudi 7 novembre avec l'Agence Technique Départementale concernant, notamment, les problèmes de circulation au niveau des giratoires de la Zone d'Activités Claude Chappe. Des comptages vont être installés la semaine 47, et une déviation sera proposée au niveau du Carrefour d'Isigny à Hardinvast. Celle-ci redirigera les véhicules vers la « Fournellerie » et la « Loge » pour rejoindre la zone commerciale par la « Banque à Genêts ». Cette déviation aura pour but de diviser le flux et de fluidifier la circulation. Une limitation à 50 km/h sera mise en place sur la route de la « Fournellerie ».
- RD 352 : Lors de cette même réunion, il a été indiqué que deux aires de croisement seraient aménagées entre la « Longue Chasse » et le « Bourg ».
- Vœux 2020 : La date des vœux est fixée au vendredi 17 janvier 2020 à 18h30.
- Salle Polyvalente : Betty KRYSTEK fait remonter une demande, qui a pour objet de renommer la salle polyvalente. Le nom proposé serait la salle « Henri GRIFFON ». Monsieur le Maire prend note, cette demande sera étudiée, et, s'il est décidé d'y donner suite, les proches de M. GRIFFON seront contactés.
- La prochaine réunion se tiendra le jeudi 19 décembre 2019 à 18h30.

Fin de la séance : 22H20